



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Léman

Le canton autorise la démolition du bateau " Valais "

La section des monuments historiques du canton de Vaud a autorisé la CGN à procéder à la démolition du bateau " Valais ", actuellement à quai dans la rade de Genève. Certains éléments ponctuels pourront néanmoins être conservés s'ils revêtent une valeur scientifique ou historique avérée. A cette fin, une liste sera élaborée par les services compétents de l'Etat de Vaud en collaboration avec la CGN.

Considérant l'état avancé de détérioration du " Valais ", la section des monuments historiques de l'Etat de Vaud a renoncé à le protéger et a décidé d'accorder à la Compagnie générale de navigation (CGN) l'autorisation de procéder au démontage du bateau, une fois que ce dernier aura quitté Genève et été remorqué jusqu'au chantier naval d'Ouchy. Certains éléments seront néanmoins sauvés tels que la cloche ou des parties de l'escalier. Une liste sera élaborée en collaboration avec la CGN.

D'un point de vue formel, la responsabilité du sort du bateau à roues à aubes ne sera de la compétence vaudoise qu'à partir du moment où celui-ci aura quitté le canton de Genève. Outre l'aspect strictement patrimonial du " Valais ", les questions relatives à l'environnement et à une éventuelle immersion doivent encore faire l'objet des autorisations nécessaires.

Le conservateur cantonal Eric Teyssere rappelle toutefois le caractère exceptionnel de cette autorisation de démolition d'un objet protégé. Désaffecté en 1962, déposé de sa chaudière et de sa machine à vapeur, lesté avec du béton puis finalement amarré à Genève et transformé en restaurant, le bateau à roues le " Valais " n'est aujourd'hui plus qu'une coque de métal inerte en mauvais état. La solution de la rénovation, encore envisagée il y a quelques années, a été abandonnée pour des raisons financières. Selon une estimation de la CGN, il faudrait plus de dix millions pour procéder à sa rénovation, sans compter l'achat d'une machine lui permettant de

naviguer. Certains éléments précieux du " Valais " ont d'ailleurs déjà été démontés afin de les sauvegarder. C'est notamment le cas des boiseries qui ont été réinstallées sur le " Montreux " à l'occasion de sa rénovation.

Les huit autres bateaux à roues de la CGN ont également été mis à l'inventaire des monuments historiques par le canton de Vaud en 1999, mais à la différence du " Valais ", ils sont encore tous en service.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 novembre 2001

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Eric Teysseire, conservateur cantonal des monuments historiques, Département des infrastructures, 021/ 316 73 33